

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER
DROIT *ECONOMIE GESTION*
MENTION *ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT*
PARCOURS *ECONOMISTE - ANALYSTE DE DONNEES DU DEVELOPPEMENT***

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*

Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le master : ***Economie***

Mention : ***Economie du développement***

Parcours : ***Economiste- analyste de données du développement (EADD)***

Année d'étude : ***2^{ème} année de Master***

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
Boutin	Delphine	MCF	Advanced Microeconomics
Rougier	Eric	PU	Structural change
Stoeffler	Quentin	MCF	Structural change
Clément	Matthieu	PU	Santé et Nutrition
Gondard-Delcroix	Claire	MCF	Pauvreté et politiques sociales
Berguoinan	Christophe	PU	Demographie

Article 2 : Madame Delphine Boutin est nommé/e en qualité de président/e du jury.

Article 3 : Ce jury est constitué pour l'année universitaire 2023-2024.

Fait à Bordeaux, le :
M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science
Politique Economie Gestion*

